The Alliance for Malaria Prevention

Campagnes de distribution massive de moustiquaires imprégnées d'insecticide : recommandations relatives aux données minimales requises pour le recensement des foyers et la distribution

Note accompagnant la boîte à outils de l'APP

Décembre 2018

Sommaire

Récapitulatif des recommandations....4

1. Introduction....5

2. Données aux fins de l'attribution et de la distribution de MII....6

2.1 Recensement des foyers....6
2.2 Distribution de MII....7

3. Différentes stratégies et les difficultés qui en découlent....8

4. Sources de données d'évaluation....9

5. Couverture et redevabilité....10

6. Résultats de l'évaluation....12

7. Recommandations....14

Cette publication est produite par l'Alliance pour la prévention du paludisme (AMP)

Photographes:
Rob Few/IFRC (Couverture), Mélanie Caruso/IFRC (p.2 et 11), Karen Bramhill/IFRC (p.5), Magpi (p.7) et Benoit Carpentier/IFRC (p.9 and 15)

Récapitulatif des recommandations

Selon une étude sur les stratégies de collecte de données et des outils employés durant des campagnes de distribution massive de MII, menée dans un grand nombre de pays, la nature des données recueillies et la façon dont celles-ci sont utilisées, dans le cadre du recensement des foyers tout comme de la distribution de MII, manquent de cohérence. Après avoir évalué les données recueillies dans le cadre de ses activités visant à déterminer les données minimales requises, le groupe de travail Suivi, recherche opérationnelle et évaluation (SROE) de l'Alliance pour la prévention du paludisme (APP) a conclu que les pays sont **tenus de collecter des données minimales** à chacune des phases des activités en vue d'une compilation et d'une analyse rapides. Ces données doivent permettre :

- de mesurer les progrès réalisés à chaque phase de la campagne au regard de cibles de référence (ex : nombre de foyers recensés par rapport au nombre attendu) ;
- de garantir la redevabilité concernant les MII disponibles.

Le groupe de travail recommande principalement de **ne pas collecter de données** :

- qui ne contribuent pas à satisfaire les objectifs fondamentaux d'une campagne de distribution de MII ;
- qui représentent une charge supplémentaire en termes de formation, de collecte, d'analyse rapide et de compte rendu ;
- qui ne serviront pas à améliorer la mise en œuvre des campagnes et à garantir la redevabilité concernant les MII.

En ce qui concerne le r**ecensement des foyers**, l'accent est mis sur la réalisation des objectifs de la campagne. À cette fin, il convient de recueillir les informations suivantes :

- le nom du chef du foyer ;
- le nombre de personnes ou d'espaces de couchage que compte le foyer ;
- le nombre de MII nécessaires (en fonction de la stratégie d'attribution définie).

Dans les cas où les MII sont échangées contre des coupons ou des bons, on relève généralement le nombre de coupons/bons distribués et leur numéro de série.

Au cours de la **distribution**, il est essentiel de suivre chaque mouvement de MII afin que celles-ci puissent être comptabilisées et localisées au terme de la campagne. Les outils de collecte de données doivent permettre de contrôler :

- le nombre de MII reçues aux points de distribution ou sur les sites de pré-positionnement ;
- le nombre de MII distribuées ;
- le nombre de MII restantes.

Le groupe de travail avertit qu'aucune autre donnée n'est nécessaire s'il n'est pas évident qu'elle servira à assurer le suivi de la campagne et à apporter des améliorations à l'avenir.

Le présent document explique comment le groupe de travail sur les données minimales requises a abouti à ces recommandations.

1. Introduction

Dans son plan de travail, le groupe de travail Suivi, recherche opérationnelle et évaluation (SROE) de l'Alliance pour la prévention du paludisme (APP) s'est fixé pour priorité de mieux comprendre les principaux indicateurs utilisés et les données recueillies durant des campagnes de distribution massive de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII), à la fois lors de la phase de recensement des foyers et de celle de distribution de MII. Nombre de programmes et de partenaires ont soulevé cette question auprès de l'APP, car le manque de cohérence des obligations imposées par les pays et les donateurs en matière de compte rendu est susceptible de peser sur les agents de terrain et d'entraîner une augmentation des coûts opérationnels.

En vue de régler cette question prioritaire, un groupe de travail sur les données minimales requises a été établi aux fins de rassembler et de synthétiser les informations existantes et de formuler des recommandations concernant les données minimales requises et l'harmonisation des indicateurs employés et des données collectées.

Le groupe de travail sur les données minimales requises a eu pour objectifs :

1. de faire l'inventaire des outils de collecte de données actuellement employés par les pays aux fins du recensement des foyers et de la distribution de MII ;
2. de compiler des informations sur les différents indicateurs employés et les données recueillies, en vue d'évaluer leur cohérence d'un pays à l'autre ;
3. de formuler des recommandations concernant les données minimales requises aux fins du recensement des foyers et de la distribution de MII, et l'harmonisation des indicateurs employés et des données collectées.

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de collecte et de gestion des données pendant des campagnes de distribution de MII, il a été estimé qu'il était crucial de définir des données minimales requises.

2. Données aux fins de l'attribution et de la distribution de MII

Les données recueillies pendant des campagnes de distribution massive doivent permettre d'attribuer correctement aux foyers les MII disponibles, et garantir que celles-ci puissent être comptabilisées et localisées au terme de la période de distribution. Les données collectées doivent permettre au Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et aux partenaires de mise en œuvre de suivre et d'évaluer en temps opportun la qualité du déploiement de la campagne, ainsi que la gestion et la comptabilisation des MII.

Une campagne de distribution massive de MII commence en règle générale par une phase de macro-planification permettant notamment de définir la stratégie de la campagne. Cette phase de macro-planification aboutit à la prise de décisions importantes concernant :

- la façon dont les MII seront *attribuées* aux foyers (ex : en fonction du nombre de personnes, en fonction du nombre d'espaces de couchage, ou suivant d'autres modalités d'attribution comme la définition d'un nombre de moustiquaires fixe par foyer) ;
- la façon dont les MII seront *distribuées* aux foyers (ex : site de distribution fixe ou distribution en porte-à-porte) ;
- la façon dont les bénéficiaires seront *identifiés* pendant la distribution en cas de distribution depuis un site fixe (ex : au moyen de coupons/bons, de listes de recensement des foyers ou d'autres formes d'identification).

2.1 Recensement des foyers

Le recensement des foyers consiste en un ensemble d'étapes, à commencer par la désignation du personnel en charge du recensement et son inscription sur une liste (comportant les quantités de personnel et les lieux de déploiement définis au cours de l'exercice de micro-planification[11]), suivies de la formation du personnel. Une fois cette formation achevée, le personnel de recensement des foyers entreprend d'effectuer des visites en porte-à-porte et de recenser chaque foyer, ainsi que de communiquer des messages essentiels au sujet de la prévention du paludisme et de la campagne de distribution massive. Il doit être réparti par circonscription et suivre un plan de mise en œuvre permettant d'atteindre chaque foyer dans les zones ciblées. Si un foyer ne reçoit pas de MII pendant une campagne de distribution massive, c'est généralement parce qu'il n'a pas été recensé (ou qu'il n'a pas reçu de coupon/bon, le cas échéant) ; d'où l'importance d'une planification rigoureuse, de formations de qualité et d'une exécution efficace du processus de recensement des foyers.

Lors du recensement des foyers, des informations concernant chaque foyer sont recueillies (sur papier, par voie électronique, ou les deux) afin de quantifier précisément le nombre de MII requises aux fins de la distribution dans une zone donnée. En cas de distribution depuis un site fixe, le recensement des foyers permettra de connaître le nombre de MII nécessaires pour couvrir la population de la circonscription du point de distribution. En cas de distribution en porte-à-porte, il permettra de connaître le nombre de MII nécessaires pour couvrir la population de la circonscription d'un site de pré-positionnement. En fonction de la stratégie adoptée pour identifier les bénéficiaires aux points de distribution fixes, il se peut que des coupons/bons ou une autre forme d'identification qui devront être échangés contre des moustiquaires soient distribués durant le recensement des foyers.

1. Voir la note portant sur la micro-planification (allianceformalariaprevention.com/amp-tools/tools-resources/)

Il est impératif de collecter et de regrouper rapidement les données issues du recensement des foyers pour transporter les MII vers des points de distribution ou des sites de pré-positionnement en temps opportun. Durant la phase de recensement des foyers, des milliers de personnes recensent des centaines de milliers de foyers dans un court laps de temps. La compilation des données obtenues lors du recensement des foyers accuse souvent des retards, car la durée nécessaire à l'exécution de cette tâche est sous-estimée et/ou la quantité de données collectées est trop importante, ce qui entraîne une augmentation du temps de saisie des données.

2.2 Distribution de MII

La distribution de MII est la phase durant laquelle les foyers recensés reçoivent les MII qui leur ont été attribuées durant la phase de recensement des foyers. Pendant une distribution de MII à partir de sites fixes, les foyers reçoivent leurs MII sur présentation d'un ou plusieurs coupons valides ou d'une autre forme d'identification, ou après que leur nom a été retrouvé sur la liste de recensement des foyers. Pendant une distribution en porte-à-porte, le personnel en charge distribue les MII directement dans les foyers[2].

Durant une distribution de MII, les données recueillies doivent être comparées à celles issues du recensement des foyers en vue de suivre les progrès accomplis en matière de couverture et de garantir la redevabilité concernant les MII. Les données collectées pendant et après une distribution de MII doivent permettre de compter précisément le nombre de MII reçues, le nombre de MII distribuées et le nombre de MII restant à chaque point de distribution/sur chaque site de pré-positionnement.

Pendant la phase de distribution de MII, il arrive souvent qu'il soit difficile d'expliquer les écarts entre le nombre de MII reçues, le nombre de MII distribuées et le nombre de MII restant à l'issue de la campagne.

2. Il convient de noter que dans certains contextes, notamment les situations complexes, il se peut que les deux phases d'une distribution à partir d'un site fixe ou en porte-à-porte (à savoir le recensement des foyers et la distribution de MII) soient fusionnées en une seule afin de limiter le temps passé par le personnel dans des zones non sécurisées.

3. Différentes stratégies et les difficultés qui en découlent

Les pays adoptent des stratégies différentes en vue de l'attribution des MII, de l'identification des bénéficiaires et de la distribution de MII. Ces stratégies ont une incidence sur les données que les pays décident de collecter et sur les outils qu'ils utilisent à cette fin. La complexité de certains contextes nationaux (géographie, taille de la population, climat, zones urbaines et rurales, conflits, etc.) a entraîné l'adoption d'approches diverses s'agissant des campagnes de distribution massive de MII. À ces approches diverses correspondent des documents et outils variés. Par conséquent :

- les données recueillies au cours du recensement des foyers et de la distribution de MII varient d'un pays à un autre ;
- la collecte de données n'est pas harmonisée d'un pays à un autre, et les données minimales requises pour assurer un haut degré de qualité dans la mise en œuvre de la campagne, et notamment la redevabilité concernant les MII, ne sont pas les mêmes ;
- dans certains pays, parmi les données collectées figurent des informations n'ayant aucun lien avec la campagne et ne servant pas à améliorer la qualité et le contrôle de l'opération globale.

Tous les pays et leurs partenaires n'ont pas la même conception des données devant être recueillies durant chaque phase d'une campagne de distribution massive de MII, ce qui a pour conséquence de semer la confusion au sein des programmes nationaux et parmi leurs partenaires de mise en œuvre. Souvent, les chargés de programme MII, les agents de terrain et les organisations partenaires utilisent du temps de travail et des fonds pour la collecte d'informations susceptibles d'être peu ou pas du tout utiles pour l'amélioration des opérations ou des résultats d'une campagne.

4. Sources de données d'évaluation

L'évaluation des différentes stratégies adoptées a reposé sur trois sources de données :

1. Les formulaires de collecte de données des pays, qui permettent de saisir les éléments relevés durant les phases du recensement des foyers et de la distribution de MII. Le PNLP et les partenaires de mise en œuvre, ainsi que les prestataires d'assistance technique de l'APP, ont été directement contactés par les membres du groupe de travail sur les données minimales requises pour obtenir des copies électroniques des outils de collecte de données employés à chacune des phases.

2. Une enquête en ligne ciblant le personnel du PNLP, les partenaires de mise en œuvre, les prestataires d'assistance technique de l'APP et les organisations de développement. Des questionnaires particuliers ont été élaborés à l'intention de chaque groupe de personnes interrogées.

3. Des entretiens réalisés avec des parties prenantes clés, visant à compléter les informations recueillies au moyen des deux méthodes ci-dessus. Des entretiens ont été conduits auprès d'informateurs clés sélectionnés au sein des groupes ciblés par les formulaires et l'enquête en ligne en vue de recueillir des informations complémentaires dans les cas où les réponses apportées à l'enquête n'étaient pas suffisamment claires, où les personnes contactées n'avaient pas pu répondre aux questions par courriel ou en ligne, et où une réponse différait grandement de la plupart des autres sur le plan des données collectées.

Au total, l'évaluation a permis d'examiner les outils de collecte de données et les directives de 23 pays[3]; 18 personnes ont pris part à l'enquête en ligne[4]; et 16 informateurs clés ont été interrogés[5]. Les observations faites à partir de ces trois sources de données ont été compilées en vue de mettre en évidence les pratiques actuelles et les données collectées durant le recensement des foyers et la distribution de MII, et ainsi de rendre compte des diverses stratégies que les pays peuvent avoir adoptées dans différents contextes.

3. Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Indonésie, Liberia, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrale africaine, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe.
4. Quatre donateurs, quatre employés de programmes nationaux, quatre prestataires d'assistance technique de l'APP, et six partenaires de mise en œuvre.
5. Trois donateurs, trois employés de programmes nationaux, un prestataire d'assistance technique de l'APP, et neuf partenaires de mise en œuvre.

5. Couverture et redevabilité

Pendant l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation de la campagne MII, il importe de discuter des différents indicateurs susceptibles d'être importants durant chaque phase d'activité[6], puis de déterminer le meilleur moyen de recueillir les informations nécessaires pour rendre compte de ces indicateurs.

Les entretiens réalisés avec des informateurs clés montrent que la logique qui sous-tend le choix des données recueillies au moyen des différentes stratégies est principalement axée sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la couverture universelle[7]. Ces progrès se mesurent généralement au regard de la part de foyers possédant une MII pour deux personnes. La couverture et la redevabilité sont les facteurs les plus déterminants dans le choix des données à collecter aux fins des campagnes de distribution massive de MII. D'après une personne ayant répondu à l'enquête en ligne, la redevabilité « revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de justifier de futurs financements, car les pertes de moustiquaires peuvent mettre à mal les capacités de mobilisation en vue de prochaines campagnes ».

Dans certains pays, l'attribution de MII se fait sur la base du nombre de personnes par moustiquaire (ex : une moustiquaire pour deux personnes), tandis que dans d'autres, elle se fait sur la base du nombre d'espaces de couchage (ex : une moustiquaire par espace de couchage, indépendamment du nombre de personnes qui y dorment). Il est important que les pays passant d'un mode d'attribution à un autre se souviennent qu'ils ne doivent recueillir qu'un seul élément d'information (le nombre de personnes ou le nombre d'espaces de couchage). En effet, ces deux nombres ne sont pas comparables et ne peuvent pas servir à se valider l'un l'autre.

Au moment de déterminer la façon dont les MII seront attribuées aux foyers (en fonction du nombre de personnes ou du nombre d'espaces de couchage), il importe de comprendre les avantages et les inconvénients de chaque méthode. Les espaces de couchages peuvent être problématiques, car :

- la définition d'un espace de couchage peut être subjective, et donc semer la confusion chez le personnel de recensement des foyers et entraîner un recensement aux résultats imprécis (attribution de moustiquaires en nombre excessif ou insuffisant) ;
- le nombre d'espaces de couchage peut évoluer d'une saison à l'autre en fonction des schémas de travail et du climat (ex : il se peut que certaines personnes travaillent loin de chez elles ou que d'autres dorment dehors). Si l'attribution des moustiquaires se fait sur la base du nombre d'espaces de couchage, il convient alors de mettre en place un processus permettant de tenir compte de ces évolutions saisonnières et d'expliquer ce processus au personnel lors sa formation ;
- la prise en compte des espaces de couchage peut entraîner des problèmes : ainsi, les foyers plus aisés des zones urbaines (où chacun est susceptible de disposer de son propre espace de couchage) peuvent se voir attribuer un trop grand nombre de moustiquaires, tandis que les foyers plus modestes composés d'un grand nombre de personnes dormant dans un petit nombre d'espaces de couchage définis comme tels peuvent ne pas se voir attribuer suffisamment de moustiquaires.

6. Une liste d'indicateurs complète figure au Chapitre 8 de la boîte à outils de l'APP (version 2018). (allianceformalariaprevention.com/amp-tools/amp-toolkit)
7. OMS : pour les populations exposées au paludisme, la couverture universelle se définit comme l'accès universel aux services et le fait de les utiliser.

Les données recueillies doivent correspondre aux objectifs de la campagne en question :

- couverture (une moustiquaire pour deux personnes, une moustiquaire par espace de couchage ou un nombre de moustiquaires fixe par foyer) ;
- identification (les foyers doivent pouvoir être identifiés de manière à ce que « toute personne se présentant à un point de distribution vienne d'un foyer recensé donné[8] ») ;
- redevabilité (du point de vue de toutes les parties prenantes).

8. Citation d'une des personnes interrogées.

6. Résultats de l'évaluation

L'examen des outils de collecte de données employés d'un pays à l'autre a montré que si nombre de données recueillies sont semblables, elles ne sont pas harmonisées. Des entretiens poussés réalisés auprès d'informateurs clés ont permis de mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines données sont collectées, et si/en quoi elles contribuent à la réalisation des objectifs des campagnes de distribution massive de MII. Cet examen et les entretiens qui se sont ensuivis ont mis en évidence la collecte de deux catégories de données : des données « indispensables », et d'autres « bonnes à savoir ».

Les données « indispensables » sont cruciales pour atteindre les objectifs de la campagne et garantir la redevabilité concernant les MII. Ainsi, l'utilisation des données issues du recensement des foyers remplit deux objectifs : 1) attribuer des MII à chaque foyer en fonction d'une stratégie préalablement définie, reposant le plus souvent sur le nombre de personnes ou d'espaces de couchage ; et 2) déterminer, en fonction du nombre de MII attribuées aux foyers, la quantité de MII requises à chaque point de distribution/sur chaque site de pré-positionnement, en vue de satisfaire les objectifs de la campagne en matière de couverture de la population pendant la phase de distribution de MII.

Les données « bonnes à savoir » sont des données qui pourraient être intéressantes ou utiles si l'on s'en servait, mais qui ne sont pas nécessaires pour atteindre les objectifs de la campagne et garantir la redevabilité concernant les MII.

D'après les outils de collecte de données et les réponses données par les informateurs clés interrogés, les données « indispensables » en vue du recensement des foyers, et que les pays recueillent de façon relativement cohérente, sont notamment :

- le nom du chef du foyer[9] ;
- le nombre de personnes ou d'espaces de couchage que compte le foyer ;
- le nombre de MII nécessaires (en fonction de la stratégie d'attribution définie) ;
- dans les cas où des coupons/bons sont distribués lors du recensement des foyers, on relève généralement le nombre de coupons/bons distribués et/ou leur numéro de série.

Parmi les données « bonnes à savoir » en vue du recensement des foyers figurent le nombre de femmes enceintes et d'enfants de moins de cinq ans que compte chaque foyer, ainsi que des informations plus détaillées concernant les membres du foyer, telles que leur âge et leur sexe. Ces détails sont considérés comme des données « bonnes à savoir », car si l'attribution de MII se fait sur la base du nombre de personnes ou d'espaces de couchage, une ventilation par âge, sexe et statut reproducteur n'apporte aucune valeur ajoutée dans la perspective de la réalisation des objectifs de la campagne de distribution massive.

Dans le cadre de la distribution de MII, les données « indispensables » sont notamment :

- le nombre de MII reçues à un point de distribution donné ;
- le nombre de MII distribuées ;
- le nombre de MII restant à l'issue de la période de distribution.

En outre, lorsqu'un coupon équivaut à un foyer ou que le registre des foyers sert à la distribution de MII, il se peut que certains pays relèvent le nombre de foyers servis.

9. Dans un pays en proie à une situation de conflit, le nom du chef de foyer n'a pas été relevé en raison du contexte sensible.

En règle générale, la quantité de données « bonnes à savoir » recueillies durant la distribution de MII est moins importante. Toutefois, certains pays relèvent le nombre de femmes enceintes ou d'enfants ayant reçu des MII.

Dans certains cas, il peut arriver que des données « bonnes à savoir » soient collectées parce qu'il est possible de le faire plutôt que pour répondre à des besoins liés à la campagne. Dans certains pays, le recensement en porte-à-porte a la réputation de comporter certains avantages qui poussent d'autres programmes (par exemple des programmes de santé maternelle et infantile ou de vaccination) à demander de collecter des données sur les femmes enceintes ou les enfants de moins de cinq ans. Cependant, même si ces données sont effectivement recueillies, on élabore rarement un plan permettant à d'autres programmes de les compiler, de les analyser et de s'en servir.

La collecte de toute donnée autre que celles nécessaires aux fins de la campagne MII est susceptible d'entraver la mise en œuvre de cette dernière, car la synthèse et la compilation des données recueillies peuvent demander plus de temps que prévu. Le risque est d'autant plus grand si les dates de la distribution de MII sont communiquées au cours du recensement des foyers ou si elles sont imprimées sur du matériel de campagne.

Toutefois, dans certains pays, certaines données paraissant « bonnes à savoir » servent effectivement à satisfaire les objectifs des campagnes MII. Ainsi, dans un pays semblant exposé à un haut risque de fraude et de corruption, y compris au niveau communautaire, des données concernant certains membres de la famille, notamment leur sexe et leur âge, sont collectées et font office d'outil de vérification afin d'éviter que des foyers ne reçoivent trop de MII. On estime que plus les informations recueillies sont détaillées, plus il est difficile pour les membres des foyers interrogés d'inventer les informations qui leur sont demandées. Ce système ayant été déployé lors d'un certain nombre de campagnes MII, les membres des foyers interrogés savent à présent que le nombre de personnes vivant dans chaque foyer fera l'objet d'un contrôle, et sont donc moins enclins à mentir.

Il se peut que certaines données « bonnes à savoir », comme le nombre de femmes enceintes et d'enfants de moins de cinq ans, ou la couverture dont ceux-ci bénéficient, soient accessibles dans le cadre d'autres programmes (exemple : gestion intégrée de cas par la communauté), ou soient collectées hors du cadre du recensement des foyers. Ainsi, le pourcentage de femmes enceintes et d'enfants de moins de cinq ans ayant accès à une moustiquaire peut être calculé au moyen d'un sondage, par exemple une enquête d'après campagne, une Enquête sur les indicateurs du paludisme (MIS) ou une Enquête démographique et de santé (EDS), dont les résultats sont représentatifs de l'ensemble de la population ciblée.

Un petit nombre de pays organisent actuellement des campagnes intégrées, alliant différentes interventions et ciblant différentes tranches d'âge. Lorsqu'on planifie une campagne intégrée, il est important de rationaliser les outils pour éviter de semer une trop grande confusion chez les agents de santé jouant différents rôles au cours des visites de foyer. En outre, dans les pays où l'on décide de déployer des campagnes intégrées, il convient d'adapter le temps de formation et de prévoir suffisamment de journées pour garantir une collecte de données de haute qualité à chaque intervention.

7. Recommandations

Les pays et les partenaires qui planifient et mettent en œuvre une campagne de distribution massive de MII doivent procéder à une collecte rigoureuse des données minimales requises plutôt que recueillir des données « bonnes à savoir » mais dépourvues de pertinence, et risquer d'obtenir des informations de moins bonne qualité. Le fait de limiter la collecte aux données « indispensables » favorisera en outre la rapidité de la compilation et de l'analyse des données recueillies.

Les données relatives au recensement des foyers doivent porter sur les éléments nécessaires à la réalisation des objectifs de la campagne, à savoir, notamment :

- le nom du chef du foyer (ou un indicateur indirect, si la collecte de noms est une question sensible) ;
- le nombre de personnes ou d'espaces de couchage que compte le foyer ;
- le nombre de MII nécessaires (en fonction de la stratégie d'attribution définie).

Dans les cas où l'on a recours à des coupons, il convient de relever le nombre de coupons distribués et leur numéro de série. Cette mesure devrait faciliter le contrôle des coupons présentés aux points de distribution en cas de doute sur leur validité ou de possible falsification.

Aux points de distribution, il est impératif de recueillir trois éléments d'information essentiels :

1. le nombre de MII reçues à un point de distribution donné en vue d'une distribution (à partir de la feuille de stock conservée sur le site de stockage et de l'outil de distribution[10] servant à suivre les moustiquaires reçues au quotidien) ;
2. le nombre de MII distribuées (à partir de la feuille de stock et de l'outil de distribution servant à suivre les moustiquaires distribuées) ;
3. le nombre de MII restant au terme de la période de distribution (à partir de la feuille de stock, comparée avec l'outil de distribution).

À l'aide de ces trois éléments d'information, les pays peuvent suivre les progrès accomplis sur le plan du nombre de moustiquaires distribuées au regard du nombre de moustiquaires attribuées pendant la période de recensement des foyers, et garantir la redevabilité concernant les moustiquaires reçues en vue d'une distribution. D'après plusieurs rapports d'évaluation des procédures et d'inspection surprise, nombre de pays contrôlent mal les moustiquaires pendant et après les distributions. Il est donc recommandé de former adéquatement les personnes intervenant aux points de distribution.

Avant de décider de collecter des données « bonnes à savoir », les pays et leurs partenaires doivent mûrement réfléchir et aboutir à un consensus clair. Si un pays choisit de recueillir ces données, il doit prévoir suffisamment de temps, de personnel et de fonds pour garantir une collecte de données de qualité. Il doit par ailleurs élaborer un plan définissant la façon dont ces données supplémentaires seront compilées et l'usage qui en sera fait, et rendre compte des résultats au moyen de rapports et d'évaluations d'après campagne.

Dans des environnements opérationnels complexes, les exigences en matière de collecte de données doivent être adaptées au contexte local afin d'éviter d'exclure des population clés refusant d'être recensées. Tout contexte complexe est unique, et les personnes chargées de planifier une campagne doivent tenir compte des spécificités locales au moment de définir les besoins en matière de collecte de données et les outils qui seront employés. Il se peut qu'il faille procéder à une collecte de données anonymes, et si le système éducatif a connu de longues interruptions, il est possible qu'il faille recourir à des outils de distribution très simples pour pouvoir garantir la redevabilité [11].

10. La majeure partie des pays étudiés se servent d'une feuille de pointage.
11. Voir le document « Operational Guidance for ITN Distribution in Complex Operating Environments » (lignes directrices opérationnelles relatives à la distribution de MII dans des contextes opérationnels complexes). (allianceformalariaprevention.com)

Le groupe de travail sur les données minimales requises recommande principalement de **ne pas collecter de données :**

- **qui ne contribuent pas à satisfaire les objectifs fondamentaux d'une campagne de distribution de MII ;**
- **qui représentent une charge supplémentaire en termes de formation, de collecte, d'analyse rapide et de compte rendu ;**
- **qui ne serviront pas à améliorer la mise en œuvre des campagnes et à garantir la redevabilité concernant les MII.**

Il convient de veiller en priorité à suivre étroitement les aspects essentiels de la campagne tels que définis dans le plan d'action national ou dans les directives de mise en œuvre, à mener une campagne réussie dans sa globalité, et à recueillir des données de haute qualité concernant les indicateurs de processus et de résultats.

Contacts

Site internet: allianceformalariaprevention.com
Email: allianceformalariaprevention@gmail.com